

Brexit : les entreprises doivent se préparer à la sortie du Royaume-Uni le 31 décembre 2020

Publié le 24 juillet 2020

La crise sanitaire ne doit pas faire oublier le Brexit auquel la Commission invite les entreprises à se préparer.

Elle a ainsi publié une communication qui reprend, secteur par secteur, les principaux changements au 1er janvier 2021 et les mesures que les administrations et les entreprises doivent d'ores et déjà prendre pour s'y préparer.

Des notices par secteur sont disponibles à partir du [lien suivant](#)

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)